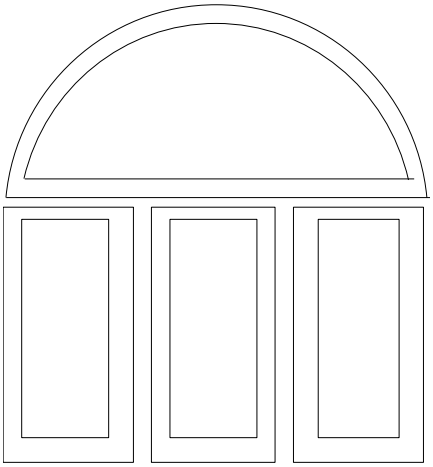

# SONDAGE TÉLÉPHONIQUE DES INVESTISSEURS INDIVIDUELS – PRATIQUES EN MATIÈRE D'INFORMATION SUR LES COMPTES

## RAPPORT GÉNÉRAL DÉFINITIF

Préparé pour
les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM)

Rédigé par :
Edwin Weinstein, Ph. D.
The Brondesbury Group

Le 22 mai 2012

# RAPPORT DESTINÉ AUX ACVM – le 22 mai 2012

## I. CONTEXTE

- Le sondage général a été mené du 8 au 13 novembre 2011. La collecte des données a été effectuée par l'entreprise torontoise Research House. Un sondage général est une méthode de recherche quantitative par laquelle des données portant sur une variété de sujets sont recueillies au cours d'un même entretien.

- Les constatations présentées dans le présent rapport sont tirées d'un sondage téléphonique mené auprès d'un échantillon de 1 000 adultes de plus de 18 ans choisis au hasard dans tout le pays. Quelque 450 de ces répondants étaient des investisseurs (c'est-à-dire des propriétaires d'actions ou de titres d'organismes de placement collectif (les « OPC »)) remplissant les conditions requises pour répondre aux questions des ACVM. Autant d'hommes que de femmes ont répondu au sondage. L'échantillon a été pondéré afin qu'il soit représentatif de la population canadienne par région.

- La marge d'erreur de l'ensemble de l'échantillon est de ± 3 % 19 fois sur 20. La marge d'erreur de l'échantillon des investisseurs est de ± 5 % 19 fois sur 20.

## II. DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES SUR LES PROPRIÉTAIRES DE TITRES

- Dans l'ensemble, moins de la moitié des personnes qui constituent l'échantillon (43 %) sont propriétaires d'actions et/ou de titres d'OPC.
    - La proportion est la plus faible au Québec (27 %) et se situe à environ 50 % en Colombie-Britannique, en Alberta et en Ontario.
    - La proportion de propriétaires de titres d'OPC est particulièrement peu élevée au Québec. Dans la plupart des autres cas, la proportion de propriétaires d'actions ou de titres d'OPC suit à peu près la tendance de la province en question en ce qui concerne la propriété de titres.
    - Par conséquent, la proportion de propriétaires de titres est plus élevée chez les anglophones (48 %) que chez les francophones (30 %).

- La proportion de propriétaires de titres est plus élevée chez les hommes que chez les femmes, mais l'écart est faible (46 % contre 41 %). La différence découle entièrement de la propriété d'actions, puisque la proportion de propriétaires de titres d'OPC est presque la même chez les hommes et chez les femmes.

- Plus le niveau d'instruction est élevé, plus la proportion de propriétaires de titres est élevée, et les répondants titulaires de diplômes universitaires sont près de deux fois plus susceptibles d'être propriétaires d'actions et de titres d'OPC que les répondants ayant un niveau d'instruction moins élevé.
    - Il n'existe qu'une légère différence (2 ou 3 %) dans la proportion de propriétaires de l'un ou l'autre des types de titres entre les répondants ayant terminé l'école secondaire et ceux qui sont titulaires d'un diplôme d'études collégiales.

- Plus les répondants sont âgés, plus ils sont susceptibles d'acheter des actions et des titres d'OPC.
    - De 18 à plus de 50 ans, la probabilité d'achat triple.

- Entre les tranches d'âge de 18 à 29 ans et de 30 à 49 ans, la probabilité d'achat d'actions et de titres d'OPC double.
- Les répondants les plus susceptibles d'avoir des actions et des titres d'OPC sont âgés de 50 ans et plus (53 %).
- Les ménages sans enfant sont également plus susceptibles d'être propriétaires de titres que les ménages ayant un ou plusieurs enfants (51 % contre 37 %).

- Un peu plus de 60 % des répondants ayant un revenu familial de plus de 80 000 $ sont propriétaires de titres. Cette proportion diminue et est de 4 personnes sur 10 chez les répondants ayant un revenu familial se situant dans la fourchette de 40 000 $ à 79 000 $, et elle continue de diminuer au fur et à mesure que le revenu familial diminue.

- Parmi les répondants propriétaires de titres, un tiers sont uniquement propriétaires de titres d'OPC, environ 2 sur 10 sont uniquement propriétaires d'actions (19 %), et près de la moitié des répondants qui restent sont propriétaires à la fois d'actions et de titres d'OPC.

## III. DÉTENTION AU NOM DU CLIENT VERSUS DÉTENTION AU NOM D'UN PRÊTE-NOM

- D'après les réponses au sondage, il semble que les investisseurs ne savent pas réellement de quelle façon leurs placements sont détenus. Le tiers des investisseurs sondés affirment détenir tous leurs titres à leur nom et 18 % affirment les détenir seulement au nom d'un prête-nom. Quelque 12 % détiennent certains titres à leur nom et d'autres, au nom d'un prête-nom. Le reste des investisseurs indiquent ignorer la façon dont leurs titres sont détenus.
  - Parmi les investisseurs uniquement propriétaires d'actions, 46 % indiquent détenir leurs titres à leur nom, alors que 21 % de ceux qui sont propriétaires à la fois d'actions et de titres d'OPC indiquent détenir une partie de leurs titres à leur nom et une autre, au nom d'un prête-nom.

- Le tiers des répondants **ignorent** la façon dont leurs titres sont détenus.
  - Près de la moitié de ceux qui sont uniquement propriétaires de titres d'OPC ignorent la façon dont leurs titres sont détenus.
  - Même parmi les investisseurs dont le revenu familial est de plus de 100 000 $, le tiers **ignorent** la façon dont leurs titres sont détenus.
  - Les investisseurs ayant moins d'instruction sont beaucoup moins bien informés sur la façon dont leurs titres sont détenus.
  - Malgré une plus faible proportion de propriétaires de titres au Québec, les investisseurs de cette province sont davantage au courant de la façon dont leurs titres sont détenus.

- Parmi les deux tiers des investisseurs qui indiquent connaître la façon dont leurs titres sont détenus, les deux tiers affirment avoir décidé eux-mêmes de la façon de détenir leurs titres au moins dans certains cas. La grande majorité des investisseurs constituant ce groupe, particulièrement ceux qui sont uniquement propriétaires de titres d'OPC, ont indiqué que la décision avait été la leur dans tous les cas. Seulement 2 personnes sur 10 ont répondu que la décision n'avait en aucun temps été la leur. Une autre proportion de 1 investisseur sur 10 ne connaît tout simplement pas cette information, mais cette proportion augmente pour se situer à 2 investisseurs sur 10 chez les investisseurs qui sont uniquement propriétaires de titres d'OPC. Il n'existe pas de lien démographique apparent qui aide à expliquer ces réponses.

## IV. INFORMATION FIGURANT SUR LE RELEVÉ DE COMPTE

- La grande majorité des investisseurs (73 %) obtiennent l'information sur le solde du compte et sur les opérations. Légèrement plus de 1 investisseur sur 10 obtient uniquement l'information sur le solde du compte (14 %) et seulement 5 % indiquent obtenir uniquement l'information sur les opérations. Un très faible pourcentage (2 %) indiquent ne recevoir aucune information sur le solde du compte ni sur les opérations et seulement 6 % ne savent pas quelle information se trouve sur leur relevé de compte. Il n'existe pas de différence significative par type de titres détenus (c'est-à-dire entre les actions et les titres d'OPC).

- Parmi les quelques investisseurs qui obtiennent uniquement l'information sur les opérations, particulièrement ceux qui sont uniquement propriétaires d'actions, environ 9 sur 10 trouvent qu'il est important ou très important d'avoir sur les relevés de compte de l'information sur le solde du compte. Pour la proportion de 1 investisseur sur 10 qui reste, les investisseurs qui ne savent pas quelle information ils obtiennent ou ceux qui n'obtiennent aucune information ne savent pas vraiment quelle information ils devraient obtenir.

## V. PROVENANCE DES RELEVÉS DE COMPTE

- Les trois quarts des investisseurs (73 %) reçoivent leurs relevés de compte de la société du conseiller avec lequel ils font affaire pour acheter ou vendre leurs titres d'OPC. Un peu plus du tiers (36 %) reçoivent les relevés de la société de gestion d'OPC. Ces proportions comprennent les 2 investisseurs sur 10 qui reçoivent les relevés de ces deux sources. Environ 1 investisseur sur 10 ne sait pas qui lui envoie ses relevés.

- Des 20 % qui obtiennent leurs relevés de compte à la fois de leur conseiller et de la société de gestion d'OPC, environ 6 sur 10 aimeraient continuer de cette façon. Quelque 2 investisseurs sur 10 aimeraient obtenir l'information uniquement de la société de leur conseiller, alors que 1 investisseur sur 10 préfère recevoir un seul relevé de compte, peu importe de qui il provient. Seulement 4 % des investisseurs préfèrent recevoir leurs relevés de compte seulement de la société de gestion d'OPC.

- Si l'on prend seulement en compte les investisseurs qui obtiennent l'information à la fois de leur conseiller et de la société de gestion d'OPC, plus des trois quarts de ceux qui sont uniquement propriétaires de titres d'OPC aimeraient continuer à obtenir de l'information de ces deux sources. Quant aux propriétaires d'actions et de titres d'OPC, la moitié souhaiteraient continuer également à obtenir l'information de la société de gestion d'OPC et de leur courtier ou de leur conseiller, et un quart préféreraient obtenir l'information uniquement de leur conseiller.